



SNESPARIS



Snes-FSU-Paris

**SOMMAIRE**

1. Édito. Calendrier CAPA 2017 /2018.
2. Actualités. Bilan mutation intra et hors classe 2017. Déclaration CAPA juillet 2017.
3. compte-rendu audience/motion du collectif du 17/10/2017.
4. Stage CPE.

## Spécial CPE

### Les surprises de la rentrée : SOS CPE en souffrance !

Depuis la rentrée, les mauvaises nouvelles se succèdent de la part du Président Macron et de son gouvernement. Les annonces faites ont aggravé les conditions de travail des personnels de la fonction publique. C'est une attaque sans précédent contre les fonctionnaires.

Dans l'Académie de Paris, la rentrée a été difficile pour nos collègues CPE qui subissent cette politique de restriction budgétaire de plein fouet avec une crise de recrutement des AED, la suppression des contrats aidés, les tâches de délestage confiées aux CPE malgré la circulaire de missions de 2015 et avec une pression constante de certains chefs d'établissement qui mettent en place des politiques managériales d'une très grande violence.

Le harcèlement au travail devient une pratique courante dans certains établissements de l'Académie de Paris. Notre collectif du 17 octobre 2017 n'a fait que confirmer cette tendance (voir texte du collectif p.3).

La suppression des contrats aidés aggrave le fonctionnement des « vies scolaires » dans l'Académie et alourdit le travail des CPE.

La dernière lubie du ministère concerne les modalités d'élection des représentants des élèves dans les lycées, c'est un exercice ubuesque pour les CPE, en charge le plus souvent de l'organisation des élections.

Le collège n'est pas épargné avec la mise en place de "devoirs faits", une charge de travail supplémentaire pour le CPE avec toujours moins de CPE dans l'académie.

Les nouvelles modalités d'évaluation liées à PPCR entrent en application pour les CPE comme pour les enseignants à partir du 01/09/2017 .

Pour échanger sur toutes ces questions d'actualité qui nous concernent tous et pour vous venir en aide si cela est nécessaire, le SNES PARIS secteur CPE organise un stage académique, le 16 janvier 2018 au lycée Voltaire.

Ce stage est ouvert à tous les CPE, syndiqués ou non, n'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire.

Rahiba DUBOIS, secrétaire de la catégorie , commissaire paritaire  
Betty GOLBERG, commissaire paritaire

#### Classe exceptionnelle

CAPA

CPE le 01/02/2018

#### Réunion d'information

Le mardi 5 décembre  
18h, Bourse du travail.

#### CAPA avancement d'échelon

CPE le 12 décembre

#### Stage syndical :

CPE

le 16 janvier  
9h à 17h  
au lycée Voltaire



## « DEVOIRS FAITS » : le petit nouveau de la rentrée !

Après le dispositif de l'accompagnement éducatif voilà le dernier né, « les devoirs faits », un dispositif de plus sur la question des devoirs mais rien de nouveau sous le soleil pour nous éducateurs, enseignants, CPE, AED.

Le dispositif des « devoirs faits » en collège sur l'académie de Paris pourra être encadré par les candidats du service civique. Seulement voilà : qui va les gérer ? Sur quel temps de travail ? Le CPE a de bonne chance d'être sollicité bien sûr ! Une charge supplémentaire de travail à envisager alors que dans le même temps il y a toujours moins de CPE dans l'académie.

Pour aider les établissements à mettre en place ce dispositif, le MEN a diffusé un vadémécum à destination des principaux de collège. 42 pages pour en expliquer les objectifs, les principes, la mise en place et des annexes. C'est quoi au juste les « devoirs faits » ? Devoirs faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, à l'accomplissement par l'élève des tâches demandées par ses professeurs. Il a lieu dans l'établissement sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement. L'objectif est de faire bénéficier les collégiens d'une aide appropriée au sein du collège afin de rentrer chez eux "Devoirs faits".

Tous les personnels de l'établissement peuvent donc y participer sur la base du volontariat. Cela ne veut pas

dire bénévolat. Les CPE peuvent donc y participer, mais le texte ne précise pas explicitement leur rémunération, contrairement aux autres personnels (AED, Enseignants, Documentalistes...).

La vigilance est donc de rigueur, car nous avons déjà une surcharge de travail inacceptable. Les équipes de vie scolaire des collèges sont en tension avec le Plan Vigipirate, la disparition des contrats aidés Vie Scolaire, aucune augmentation des moyens de surveillance et de plus en plus de travail administratif au fur et à mesure des années... De même aucun financement n'est prévu pour des heures supplémentaires.

Le pilotage de ce dispositif revient aux chefs d'établissement mais il est recommandé de désigner un coordonnateur : « avec le concours du CPE, le référent (coordonnateur de programme désigné par le chef d'établissement) veille à l'articulation avec les programmes de soutien... »\*. Il devra organiser « devoirs faits » et « coordonner les actions des différentes parties prenantes »\*. « Cette mission est éligible, après avis du CA, à des IMP »\* mais là encore aucun texte officiel sur le montant de cette IMP !

\*Vadémécum/« tout savoir sur devoirs faits », pour approfondir votre réflexion, rendez-vous sur le site du SNES-FSU qui propose un dossier sur « devoirs faits »

### STAGE CPE

**Le mardi 16 janvier 2018**

**9h00 à 17h00.**

**lycée VOLTAIRE 101 rue de la République 75011 Paris (métro ligne 2 ou 3 station Père Lachaise)**

#### Au programme :

Actualités nationales, académiques et de la catégorie, PPCR (intervention du S3 et S4), bilan et point sur la situation des établissements, point sur les Mutations et les prochaines CAPA, difficultés d'exercice du métier...

*S'inscrire via: [s3par@snes.edu](mailto:s3par@snes.edu)*

**Pour pouvoir participer à ce stage, il vous faut** effectuer une demande d'autorisation (ci-dessous modèle) auprès de votre chef d'établissement au plus tard un mois avant la date du stage. **Donc au plus tard le 16 déc. 2017 dernier délai.** Aucune convocation n'est à joindre à la demande. En cas de difficulté, contactez-nous :

Commissaire Paritaire et responsable de la Catégorie CPE :

Raliba DUBOIS

Tél : 06.95.96.04.95 - Courriel : [ralidubois75@gmail.com](mailto:ralidubois75@gmail.com)

NOM, Prénom :  
Grade et fonction :  
Etablissement :

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris  
S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée .....

Monsieur le Recteur, Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le 21/12/2107 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par la section académique, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 10 février 1995).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Date, signature

## CONTRATS AIDÉS et AED, un coup dur pour les « Vies Scolaires »...

Le SNES a toujours lutté contre les emplois précaires. Malgré tout, ces emplois supprimés étaient devenus indispensables au fonctionnement des « vies scolaires ». Les dotations en postes d'AED restent très insuffisantes pour faire fonctionner ce secteur, d'autant que les effectifs augmentent dans les lycées sans que le rectorat soit en mesure de prévoir l'évolution du nombre d'élèves. Plus d'élèves, moins d'AED, la suppression des contrats aidés, c'est un accroissement des tâches pour les collègues CPE qui n'est plus supportable.

## ÉVALUATION

Pour le SNES, l'application de la circulaire de missions des CPE de 2015 doit être la base de l'évaluation des CPE. La circulaire de missions de 2015 fait du CPE « le concepteur de son activité dont le cœur de métier repose sur le suivi individuel et collectif des élèves en complémentarité avec les équipes pédagogiques ».

## UN OUVRAGE SUR L'HISTOIRE DES CPE

«Métier qui au fil des ans s'est rendu indispensable au système éducatif et à la réussite des élèves »: tel est le métier de CPE selon l'analyse de notre camarade Régis Rémy, (publication de son livre, *Conseiller principal d'éducation*, chez L'Harmattan). Dans son ouvrage, Régis Rémy fait sienne l'expression « comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va » et revisite les liens entre le métier de CPE et son histoire. À l'appui d'un corpus documentaire le plus souvent inédit et de portraits d'acteurs trop méconnus, il montre en quoi ce métier s'est, au fil des ans, rendu indispensable au système.

## Harcèlement au travail, un collectif CPE réuni au Lycée Voltaire, le mardi 17 octobre

Le harcèlement devient malheureusement une pratique courante dans certains établissements de l'académie de Paris . Les CPE sont en première ligne et le subissent de la part de certains chefs d'établissements des pressions de plus en plus pesantes. **Le SNES-FSU Paris a toujours répondu présent et a toujours accompagné les collègues dans leur démarches, aux entretiens et il a apporté des solutions pour sortir nos collègues de la situation de souffrance au travail.** Notre collectif du 17 octobre 2017 n'a fait que confirmer cette tendance dans notre académie (voir texte ci-dessous) et confirme l'engagement du SNES pour toutes ces questions .



### Le collectif CPE réuni ce jour Mardi 17 octobre 2017 au lycée Voltaire

Interpelle la Direction de l'Académie de Paris sur la situation de grande souffrance au travail de nos collègues CPE dans certains établissements scolaires de Paris.

Le **harcèlement** existe dans notre Institution. Il survient lorsqu'un ou plusieurs salariés font l'objet d'abus, de menaces et/ou d'humiliations répétés et délibérés dans des circonstances liées au travail, soit sur les lieux de travail, soit dans des situations liées au travail. Le harcèlement au travail concerne tout le monde. Nous pouvons tous être victimes un jour ou l'autre de violence au travail. C'est souvent à l'occasion d'un changement de direction, que ceux qui se pensaient à l'abri, se confrontent à cette nouvelle réalité.

La **violence** que subissent les collègues n'est pas dû au hasard, ou à des comportements aberrants des chefs d'établissement. Elle est orchestrée par **des politiques publiques** mises en place par des décideurs au sommet de l'état dont l'objectif est la soumission et l'annulation de toute contestation des agents. On veut que nous soyons serviles et dociles.

Il faut parler, s'unir pour résister et obliger l'Académie à respecter la loi.

C'est pour cela que le collectif CPE du SNES demande au Rectorat de Paris:

- 1- **de respecter** les textes législatifs et réglementaires qui protègent les fonctionnaires
- 2- **de sanctionner** ceux qui se rendraient coupables de violence au travail
- 3- de mettre en place **des mesures de prévention**

En cas de harcèlement avéré:

- 1- **d'accorder** la protection juridique du fonctionnaire à la victime.
- 2- de **diligenter** des enquêtes administratives, des audits d'établissement conduits par des organismes indépendants et de ne pas envoyer des inspections punitives comme c'est le cas actuellement.
- 3- **de sanctionner** lourdement l'agresseur surtout quand il a un pouvoir hiérarchique car c'est un facteur aggravant.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité ce jour mardi 17 oct. 2017  
Les commissaires paritaires du SNES

## CVL : au pays d'Ubu...

La dernière lubie du ministère concerne les modalités d'élection des représentants des élèves dans les lycées, c'est un exercice ubuesque pour les CPE, en charge le plus souvent de l'organisation des élections. Ils ont été confrontés à cet exercice sans moyen supplémentaire. (voir le courrier adressé à Monsieur le ministre par le SNES national : [https://www.snes.edu/IMG/pdf/2017-1024-courrier\\_ministre](https://www.snes.edu/IMG/pdf/2017-1024-courrier_ministre) ).

## Adhérer au SNES-FSU

Pour les CPE, c'est participer à l'affirmation d'une identité professionnelle, aux côtés des enseignants, c'est choisir un même syndicat pluri-professionnel pour y partager ses valeurs.

Être adhérent du SNES, c'est avoir un accès privilégié à une information multiforme: presse syndicale, groupes Facebook, comptes Twitter, courriers et mails personnalisés sur les carrières... Pour les CPE c'est pouvoir amener notre perception et notre technicité de l'éducation qui sont un plus pour notre système éducatif.

C'est enfin avoir une relation de proximité avec les élus en CAPA en position de force (6 élus SNES /FSU sur 8) où le SNES joue un rôle primordial. Il est le seul syndicat à faire des déclarations préalables et à maîtriser les dossiers et la situation des collègues. Dans le contexte d'austérité budgétaire commun à tous les salariés, rappelons aussi que le crédit d'impôt sur la cotisation est de 66%, qu'on soit ou non imposable.

## Liste de vos commissaires paritaires CPE

BETTY GOLBERG lycée Voltaire 75011  
BERNARD GRANGE Lycée Fenelon 75006

RACHID DRIFF Lycée Chaptal 75008  
RAHIBA DUBOIS Collège Rognoni 75005  
GUILLEM LAMOUREOU LP Théophile Gauthier 75012  
BRIGITE LEPENVEN DUVAL EREA Alexandre Dumas 75015  
AGNES POMMIER Collège Évariste Gallois 75013

AHCENE CHERRIET Lycée Honore De Balzac 75017  
OLIVIA LEURVILLE Lycée Lucas De Nehou 75014  
JEAN CHARLES ANNET Lycée Rabelais 75018  
VALERIE EYCHENE Lycée Marcel Deprez 75011  
JESSICA BOUCHIER collège Claude Bernard 75016

## Décès d'Alain GRISSI

Nous voulions rendre hommage à notre camarade Alain Grissi, ancien commissaire paritaire CPE de l'Académie de Paris décédé le 10 octobre 2017. Alain a contribué avec d'autres camarades, à la fin des années 70, à la refondation du statut et à la transformation du métier de CPE. Il fut de tous les combats. Notre catégorie lui doit beaucoup. Nous pensons en particulier à sa fille Olivia Leurville CPE et militante SNES.

**Le SNES Paris et la catégorie CPE adresse à sa famille et à ses amis ses plus sincères condoléances.**

## Coupon de participation à renvoyer au S3 pour le stage CPE du 16 janvier

À découper

A remplir et à retourner au SNES (stage CPE) par mail : [s3par@snes.edu](mailto:s3par@snes.edu)

**Attention : aux délais pour remettre votre autorisation d'absence avant les vacances Soit au plus tard le 16 déc. 2017**

Nom.....Prénom : .....

tel : .....Email : .....

CPE titulaire TZR stagiaires contractuel : .....

Établissement d'exercice.....

- participe au stage CPE SNES du Mardi 16 janvier 2018